



CHAVENAY INFO

JUIN 2018

www.chavenay.fr



- Ce Chavenay-Info a été rédigé et mis en page par Brigitte Appéré avec l'aide de Natacha Broux et Arnaud Queter pour l'impression, sous la direction de Denis Flamant, Maire.
- Pour plus d'informations sur la commune, connectez-vous à www.chavenay.fr

DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 25 JUIN 2018

Présents :

Mesdames ACCABAT, ACKERMANN, APPÉRE, BRENAC, LUTZ, SÉBILLOTTE

Messieurs BERNARD, COTIGNY, FLAMANT, GOMPERTZ, JAHN, NIVARD, DE
SÉRÉVILLE

Absents ayant donné pouvoir :

M. ENJALRAN (pouvoir à M. NIVARD)

Mme VINCENT (pouvoir à M. FLAMANT)

Mme THES (pouvoir à Mme SEBILLOTTE)

M. LACHEVRE (pouvoir à Mme APPÉRE)

Absent : M. DUTASTA

Secrétaire de séance : Mme LUTZ

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 mai 2018

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

2 - Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. Flamant explique que le vote de ce soir marque la fin de trois années de travail. Il remercie le groupe de travail et en particulier Messieurs Nivard et Cotigny pour leur investissement sur ce dossier. Le rapport du commissaire enquêteur ayant été remis et mis à disposition du public, M. le Maire le résume et explique l'importance de suivre ses préconisations.

Le PLU présenté au vote ce soir est conforme au projet arrêté après intégration de diverses remarques qui ont fait l'objet de modifications, dont trois majeures :

- Suite à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Yvelines (CDPENAF), le Commissaire Enquêteur a demandé la suppression du STECAL 2 (espace sur lequel il était envisagé d'implanter le centre équestre chemin des Bœufs). M. le Maire rappelle que le STECAL permettait de maîtriser le projet et que sa suppression ne bloquera toutefois pas la réalisation de l'opération dans la mesure où il s'agit d'une activité agricole, autorisée, de fait, dans les zones agricoles.
- Suite à l'avis des Services de l'État, le Commissaire Enquêteur a demandé la suppression du secteur AU2 et de l'emplacement réservé attenant à l'extrémité de la rue de Beynes, qui étaient une retranscription du précédent PLU.
- La suppression du parking dans le projet de la rue des Clayes, point bloquant pour les Services de l'État. En cause : l'imperméabilisation du site. L'assemblée précise qu'il sera toujours temps de refaire un projet avec un traitement du sol différent dans quelques temps.

Les autres modifications concernent des erreurs matérielles ou points de détails dans le règlement et les schémas.

M. Flamant donne la parole aux conseillers qui auraient des remarques sur ce PLU.

DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 25 JUIN 2018 (suite)

M. de Séréville signale qu'annexer le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ne répond pas à son commentaire sur la prise en compte des risques dans le PLU qui est insuffisante, en particulier pour le risque de coulée de boue avéré sur la commune. Il cite en exemple les futurs terrains constructibles du PLU derrière l'école qui s'avancent vers le coteau en pente. Un minimum d'étude des risques n'a pas été fait. Quelques élus s'étonnent de ses inquiétudes, le terrain étant plat à cet endroit. L'étude des risques n'ayant pas été faite, il informe qu'il s'abstiendra pour cette raison.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (16 pour et 1 abstention de M. de Séréville),

DÉCIDE d'approuver le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la délibération ;

DIT que conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

DIT que conformément à l'article L 153-22 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme révisé sera tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune www.chavenay.fr

PRÉCISE que la présente délibération accompagnée du dossier du PLU approuvé sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines ;

PRÉCISE qu'aux termes de l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la commune étant couverte par un SCOT, le document approuvé sera rendu exécutoire à la dernière des dates suivantes :

- Date de réception en Préfecture de la délibération et des dossiers au titre du contrôle de légalité ;
- 1er jour de l'affichage en mairie ;
- Date de parution du journal dans lequel mention a été faite de l'affichage de la délibération.

Sont évoquées les opérations à venir : le réaménagement de la place Rösrath, la réhabilitation des écoles, la construction des logements (OAP des écoles).

3 - Prise en charge totale du montant du FPIC par la Communauté de Communes Gally-Mauldre

Comme les années précédentes, l'État ponctionne notre ensemble intercommunal Gally Mauldre, en lui imposant un prélèvement appelé FPIC, qui sera redistribué à des collectivités jugées pauvres, sans aucun contrôle de l'usage qui en sera fait.

A noter en 2018, une baisse du FPIC de 1,85%, ce qui n'empêche pas ce prélèvement de dépasser 2 M€ par an.

	2014	2015	2016	2017	2018	Estimation
FPIC global	944 K€	1 289 K€	1 933 K€	2 161 K€	2 121 K€	2 121 K€
<i>Évolution</i>		<i>+345 K€</i>	<i>+644 K€</i>	<i>+228 K€</i>	<i>-40 K€</i>	<i>0</i>

DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 25 JUIN 2018 (suite)

Il est proposé comme chaque année depuis 2015 de décider une prise en charge de la totalité du FPIC par la CC Gally Mauldre : en effet, le transfert du FPIC à la CC permet à cette dernière de « gagner » environ 50 K€ de dotation d'intercommunalité supplémentaire chaque année, par bonification de son coefficient d'intégration fiscale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition dérogatoire libre du FPIC au titre de l'année 2018 et la prise en charge globale du FPIC 2018 par la CC Gally Mauldre soit 2 121 086 €.

4 - Renouvellement du bail du 8 à Huit

Considérant la nécessité de renouveler ledit bail commercial avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'émettre un avis favorable au renouvellement du bail commercial précité dans les conditions qui y sont exposées ;

AUTORISE le Maire à signer le renouvellement de bail ;

AUTORISE la prise en charge par la collectivité des frais notariés afférents.

5 - Intégration de la commune de Chavenay au projet de service de location de vélos par Ile de France Mobilités

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

PRENDRE acte du projet de service public de location de vélos à assistance électrique en longue durée porté par le Syndicat des transports d'Ile-de-France « Ile-de-France Mobilités », sis 41 rue de Châteaudun, 75 009 PARIS ;

DONNER son accord pour intégrer la Commune de Chavenay au périmètre de la concession de location de vélos à assistance électrique en longue durée ;

SOLLICITER le Syndicat des transports d'Ile-de-France « Ile-de-France Mobilités » pour bénéficier dès 2019 du service.

6 - Attribution du marché de nettoyage des voies, trottoirs, caniveaux et espaces publics dans le cadre d'un groupement de commandes

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 21 juin 2018, attribuant le marché à la société SEPUR, sise ZA du Pont du Caillou – Route des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON, pour un montant annuel forfaitaire de 19 500.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise SEPUR, retenue par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 25 JUIN 2018 (suite)

7 - Engagement pour une démarche « zéro phyto » sur la commune

La loi Labbé n°2014-110 du 6 février 2014, révisée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, interdit l'utilisation des pesticides pour les établissements publics sur les voiries, espaces verts, forêts et promenades ouverts au public à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette loi prévoit également l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les particuliers au 1^{er} janvier 2019.

C'est dans ce contexte que la commune s'est lancée depuis 2014 dans une démarche « zéro phyto » en mettant en œuvre des solutions alternatives sans pesticides, concernant l'entretien des espaces publics et des voiries.

La commune souhaite renforcer son engagement également au niveau de son cimetière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

S'ENGAGER dans une démarche avec un objectif «zéro phyto» sur l'ensemble des espaces publics dont la commune assure la gestion, y compris le cimetière, en n'appliquant plus aucun produit phytosanitaire et en mettant en place des actions de sensibilisation et de communication auprès des écoles, des habitants, etc.

DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour mettre en œuvre cette décision et l'autoriser à signer les documents afférents à ce dossier.

8 - Création d'emplois non permanents pour accroissements temporaires d'activité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer à compter de ce jour des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité et de fixer leur rémunération selon le tableau ci-après :

	<i>Poste</i>	<i>Grade</i>	<i>Temps Complet / non complet</i>	<i>Quotité hebdomadaire</i>	<i>Rémunération</i>
<i>Accroissement temporaire d'activité</i>	<i>Animateur étude surveillée</i>	<i>Animateur principal 1^{ère} classe</i>	<i>Non complet</i>	<i>4.5h par semaine scolaire ou défini dans le contrat de travail, selon besoins de la collectivité</i>	<i>22.80 €/heure bruts</i>
<i>Accroissement temporaire d'activité</i>	<i>Éducateur Sportif</i>	<i>Éducateur principal des APS de 1^{ère} classe</i>	<i>Non complet</i>	<i>6h par semaine scolaire ou défini dans le contrat de travail, selon besoins de la collectivité</i>	<i>22.80 €/heure bruts</i>
<i>Accroissement temporaire d'activité</i>	<i>Agent d'entretien</i>	<i>Adjoint technique</i>	<i>Non complet</i>	<i>26h</i>	<i>Smic horaire ou fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique</i>
<i>Accroissement temporaire d'activité</i>	<i>Agent de surveillance cantine</i>	<i>Adjoint technique ou adjoint d'animation</i>	<i>Non complet</i>	<i>8h par semaine scolaire</i>	<i>Smic horaire ou fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant</i>

DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 25 JUIN 2018 (suite)

9 - Médiation préalable obligatoire pour les agents - mise en place et adhésion à la mission du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

METTRE en place l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire pour les agents ;

CONFIER cette mission de médiation préalable au CIG de la Grande Couronne.

10 - Approbation du projet de contrat rural associant le Département, la Région et la Commune

M. le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

1) **Aménagement des Jardins d'Adrienne** pour 139 569.33 € HT (Maîtrise d'œuvre : 20 025 € HT / Travaux : 119 544.33 € HT)

2) **Rénovation du terrain d'honneur de football** pour 268 500.00 € HT (Maîtrise d'œuvre : 15 000 € HT / Travaux : 253 500 € HT)

Le montant total des travaux s'élève à 373 044.33 € HT

Le montant total de la maîtrise d'œuvre s'élève à 35 025.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire ;

DÉCIDE de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier ;

SOLLICITE de Mme la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de M. le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 259 000 € pour un montant plafonné à 370 000 € ;

SOLLICITE de M. le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une extension départementale au contrat rural, dans la limite de 30% du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 11 421 € pour un montant plafonné à 38 070 € ;

DÉCIDE de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés.

Vote 15 pour et 2 abstentions (M. Bernard et M. Cotigny, non convaincus par l'ampleur et le coût du projet des Jardins d'Adrienne au regard de l'utilisation qui en sera faite).

DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 25 JUIN 2018 (suite)

Réfection du terrain d'honneur de football :

Le terrain, contrairement aux apparences, est en très mauvais état. La réalisation de ce projet conditionne son maintien. Sans réfection, ce terrain ne pourra pas être conservé. Le club de football compte 120 adhérents dont 85 enfants. Le projet prévoit de clôturer l'intégralité du terrain afin de le protéger des chiens, des deux-roues et des clubs extérieurs non autorisés. Cet hiver, tous les entraînements ont dû être annulés car les terrains étaient impraticables.

Jardins d'Adrienne :

Le projet pourra permettre aux personnes âgées, aux personnes avec enfants et poussettes, aux promeneurs, de profiter d'un nouvel espace de verdure et de détente. Il permettra également de valoriser le site ainsi que le bief récemment rafraîchi afin que le plus grand nombre en profite.

11 - Décisions du Maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil Municipal

- Le marché de travaux de renforcement de voirie rue des Clayes est attribué à l'entreprise WATELET TP Agence de Plaisir, sise 73 rue des Pêcheurs 78370 PLAISIR, pour un montant global forfaitaire de 45 699.00 € HT, soit 54 838.80 € TTC.
- La modification n° 1 du marché de « entretien des installations d'éclairage public du domaine communal et décorations lumineuses de fin d'année » est passée avec la société VIOLA pour un montant global forfaitaire de 1 357.78 € HT, soit 1 629.34 € TTC, portant ainsi le montant total du marché à 12 919.04 € HT soit 15 502.85 € TTC (*retire et remplace la décision du maire transmise en sous-préfecture le 19.10.2017 - suite à erreur matérielle*).
- Le lot 2 (Location des décorations lumineuses de fin d'année) du marché de service ayant pour objet « l'entretien des installations d'éclairage public du domaine communal et décorations lumineuses de fin d'année » est attribué à l'entreprise SEGEX ENERGIE SAS sise 4 boulevard Arago 91320 WISSOUS, pour un montant annuel global forfaitaire de 9 480.00 € HT, soit 11 376.00 € TTC.

12 - Questions diverses

- Le chemin rural le long de la ferme d'Ancoigny étant ouvert à la circulation, M. de Sérévillie rapporte une demande de riverains du Vallon qui souhaiteraient que les tracteurs cessent d'emprunter les voies du lotissement au profit de ce chemin, pour la sécurité des riverains et en particulier des enfants.
M. le Maire répond qu'il s'entretiendra avec les agriculteurs concernés (qui ont par ailleurs accepté un échange de terres avec Aéroports de Paris près de l'aérodrome à l'issue d'une longue négociation orchestrée par M. Flamant ; échange qui devrait permettre aux Chavenaysiens d'être moins impactés par les survols d'avions (rallongement de la piste 10-28).
- M. de Sérévillie signale que de plus en plus de drones survolent les maisons à Chavenay et demande qu'une information sur la réglementation avec publication de la carte IGN soit faite de nouveau. Il envoie la carte des zones de restriction à la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 25 JUIN 2018

- M. de Séréville fait part d'une tribune critique sur Flexigo dans le bulletin de St Nom la Bretèche. Mme Brenac précise que St Nom a, de sa propre initiative et sans consultation avec la Communauté de Communes Gally Mauldre, réalisé et collecté un questionnaire de satisfaction sur le service Flexigo. Les résultats sont contestables puisque ne concernant qu'une portion de la population du territoire desservi et prenant en compte les avis de personnes non satisfaites même si elles ne sont pas utilisatrices du service (!). Il avait été convenu avec la CCGM de faire un questionnaire pour tout le territoire avant le bilan d'étape qui aura lieu en juillet. La démarche individuelle de St Nom a fait avorter ce projet. Mme Brenac rappelle que Flexigo a dû composer, depuis sa mise en place, avec des vagues d'intempéries et de grèves ainsi que de nombreux retards de trains, ne facilitant pas ses débuts.
- Les plans de l'aménagement des buttes du tennis sont toujours à l'étude. M. Jahn les transmettra à M. Bernard lorsqu'ils seront prêts.

INFORMATIONS DIVERSES

- Décarbonatation : La décarbonatation à Chavenay c'est pour maintenant. Mise en route officielle de l'usine le 1^{er} juillet. Les personnes qui possèdent un adoucisseur doivent penser à le faire régler. (Voir dépliant explicatif joint à ce Chavenay Info).
- Aérodrome – Allongement piste 10-28 : Voir « Questions diverses ».
- Associations :
 - Le club de tennis a obtenu une subvention du Département de 640 €.
 - La Ligue contre le cancer, l'ADAMY, la Prévention routière remercient la municipalité pour les subventions octroyées.
 - 20 ans du Comité de Jumelage : M. Flamant remercie tous les protagonistes pour le gros travail réalisé qui a permis de renouveler les vœux avec Rösrath pour les 20 prochaines années.
 - Mme Yvane Roger est félicitée pour la belle fête du « Sporting ».
 - Les dirigeants bénévoles, Fabrice et Nicolas, organisateurs de la fête du foot sont félicités également car la journée a été une réussite.
 - Mme Bouchez est félicitée et remerciée pour le Théâtre en Plaine, d'une grande qualité encore cette année.
- Écoles :
 - La classe verte de M. Patereau et Mme Bertrand s'est très bien passée. Les enfants et les instituteurs sont rentrés ravis. Six familles ont pu bénéficier du quotient familial.
 - M. Olivier Patereau, directeur de l'école élémentaire, quittera Chavenay à la rentrée pour aller enseigner dans une autre école. Son remplaçant ou sa remplaçante n'est pas connu(e) à ce jour.
 - Le 22 juin, les enfants des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ont donné un spectacle magnifique à la salle municipale afin de finir en beauté les « années TAP ». Les organisateurs et participants sont remerciés pour ce beau moment.

INFORMATIONS DIVERSES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 25 JUIN 2018 (suite)

- Enfouissement des réseaux route de Grignon : Les travaux sont enfin terminés.
- Travaux :
 - Église :
Une première tranche des travaux a été réceptionnée. La seconde devrait l'être vendredi 29 juin, pour un départ définitif des ouvriers le 12 juillet.
Une subvention supplémentaire de 14 252 € a été obtenue de l'Etat pour le nettoyage des façades du clocher.
 - Rue des Clayes :
Du 27 juin au 6 juillet auront lieu les travaux de réfection de la couche de roulement avec changement de tous les tampons (EU, EP FT), pose de deux coussins berlinois près du rond-point Rösrath et rajout de deux avaloirs. La rue sera totalement interdite à la circulation durant cette période entre 8h30 et 16h30.
 - Bief de Mortmoulin :
Les travaux d'abattage sont terminés. Quelques souches ont été laissées car elles tiennent les berges. Des devis pour débroussailler, désenvaser et élaguer quelques arbres ont été demandés. Le bief retrouve son charme...

La séance est levée à 22h30

Le compte-rendu complet de ce Conseil municipal, ainsi que ses annexes, seront consultables en mairie dès qu'ils auront été approuvés lors du prochain Conseil municipal.

***Prochain Conseil Municipal :
le 1er octobre 2018 à 20h30 en salle du Conseil***

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Inscrivez-vous sur le registre canicule

Les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile peuvent se faire recenser à la mairie. Il s'agit d'une démarche volontaire.

Les personnes peuvent se faire recenser sur appel téléphonique au 01 30 54 31 70 ou se présenter à la mairie.



ASSOCIATIONS

Bibliothèque pour tous

Afin de s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires, la bibliothèque rouvrira ses portes le mercredi matin.

En revanche, compte tenu du départ de l'une de nos bénévoles, la permanence du vendredi ne pourra être maintenue.

HORAIRES SAISON 2018/2019 : MERCREDI 10h à 12h / 15h à 18h
SAMEDI 10h à 12h30

FERMETURE : Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi

La **cotisation annuelle** reste inchangée, à savoir **27 € par famille**.

Profitez de ces derniers jours pour venir emprunter des ouvrages pour l'été.

Vous pouvez obtenir rendez-vous pendant la période estivale en nous joignant aux numéros mentionnés sur la porte de la bibliothèque.

Réouverture prévue le Mercredi 5 septembre pour (ré)inscription, mais également lors de la journée des associations.

N'oubliez pas : **Nous sommes toujours à la recherche de volontaires pour nous aider à maintenir la bibliothèque ouverte.**



VIE ECONOMIQUE

ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ

Un espace de travail partagé vous attend à la ferme Brillon.

Venez réseauter, vous retrouver entre professionnels, échanger vos expériences ou tout simplement travailler du lundi au vendredi entre 8h et 19h.

Tarifs: 7 € la 1/2 journée et 12 € la journée

WiFi fournie lors du retrait de la clé en mairie.

VIE DU VILLAGE

Centenaire de la guerre 14-18

Il y a 100 ans, l'armistice de la première guerre mondiale était enfin signé, mettant un terme à quatre années de combats avec son cortège de morts et de blessés. Pour célébrer dignement ce centenaire, une commémoration est organisée par la municipalité de Chavenay, l'Association pour la Protection du Patrimoine Culturel de Chavenay, le cercle de généalogie de Villepreux (CEGEVI) et le Souvenir Français, du 3 au 11 novembre prochain avec une exposition à la ferme Brillon, des conférences dans la salle du Conseil à la mairie et une pièce de théâtre « Les Madelon » qui sera présentée à la salle des fêtes.

Cet hommage que nous allons rendre à nos 26 vaillants poilus est l'occasion de faire revivre le souvenir que chaque famille a conservé de ses propres aïeux ayant combattu pour défendre notre patrie. C'est à une mobilisation générale pour retrouver ces souvenirs que nous vous demandons de participer. Un objet, une lettre, quelques photos jaunies seront les bienvenues pour faire revivre leur courage.

Alors, sur l'air de la Marseillaise, chantons tous ensemble :

Aux malles chavenaysiens,
Fouillez votre maison,
Cherchons, cherchons !
Les souvenirs
De nos vaillants poilus !

Merci d'avance à celles et ceux qui possèdent ces témoignages familiaux de contacter

Dominique Bouchez (bouchezd1@gmail.com)
ou **Jean-Gabriel Thalaud** (jg.thalaud@gmail.com)



**Fermeture de l'Agence Postale du 30 juillet au 25 août 2018.
Réouverture le lundi 27 août 2018.**



AGENDA

11 juill.	Déchets ménagers toxiques de 9h à 12h, St Nom parking de la place de l'Europe
12 juill.	Ramassage des encombrants pour la zone rouge
13 juill.	Concert organisé par les Rencontres musicales à 17h, Salle des Fêtes
13 juill.	Fête Nationale du 14 juillet, Ferme Brillon
29 juill.	Passage du Tour de France à Chavenay
09 août	Ramassage des encombrants pour la zone bleue
1er sept	Déchets ménagers toxiques de 9h à 12h, Place Rösrath
03 sept	Rentrée scolaire
08 sept	Forum des associations, et Babysitting dating, Salle des Fêtes de 14h à 18h
13 sept	Ramassage des encombrants pour la zone rouge
13 sept	Consultation juridique de 18h à 20h30, en Mairie
23 sept	Garage « Sale »
1er oct.	Conseil municipal à 20h30, en Mairie
10 oct.	Déchets ménagers toxiques de 9h à 12h, St Nom parking de la place de l'Europe
11 oct.	Ramassage des encombrants pour la zone bleue

ÉTAT CIVIL

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés :

Alexandra FALLOU et Sylvain LUCAS 02 juin 2018

Toutes nos condoléances à la famille de :

Madame Marie-Christine CASTILLO, décédée le 23 mai 2018

Monsieur Nicolas DUTARTRE, décédé le 03 juin 2018 à Chavenay

Madame Johanna KLEYN, née HILLEN, décédée le 04 juin 2018

Horaires d'Ouverture de la Mairie :

lundi*, mardi, jeudi, vendredi : **13h30 à 17h30** *(nocturne le lundi soir jusqu'à 19h00)

le mercredi matin : **8h30 à 12h00**

le samedi matin : **9h00 à 12h00 (hors vacances scolaires)**

Tél : 01 30 54 31 70 - Mail : mairie@chavenay.fr

Horaires d'Ouverture de la Poste :

du lundi au vendredi après-midi : **14h00 à 18h00** et le samedi matin : **8h30 à 11h30**

